



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 19 AU 25 JUIN 2010

N° 113

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 10
INTERNATIONAL	11
A SAVOIR	12

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

Devant la dégradation de l'état des villes marocaines du fait de la propagation alarmante de l'habitat insalubre, le ministre de l'intérieur a déclaré la guerre à ce phénomène dont les facteurs et les responsables sont multiples. Plusieurs mesures disciplinaires ont été prises concernant les agents et auxiliaires d'autorité impliqués, d'autres sont prévues à l'encontre de certains élus. Ainsi, le ministère de l'intérieur prend en main le dossier de l'urbanisme avec une volonté ferme de lutter contre l'habitat clandestin.

19-20/06/2010

رسالة الامة Le député Salam Azouz soulève la question de l'accapement des terrains publics à Ouazzane

Le 16 juin, lors d'une séance de questions orales à la chambre des représentants, le député de la province d'Ouezzane, Salam Azouz, membre du groupe du rassemblement constitutionnel unifié, a soulevé la question de l'accapement des terrains publics par des agents d'autorité en complicité avec de hauts responsa-

bles. En réponse, Taieb Cherkaoui, ministre de l'intérieur, a affirmé sa volonté de faire face à ces infractions avec fermeté et a demandé au député davantage d'informations sur ce dossier afin de prendre les mesures nécessaires.

22/06/2010



Urbanisme : Vers un retour en force de l'Intérieur ?

Il y a quelques jours, le directeur des collectivités locales et un inspecteur de l'inspection générale de l'administration territoriale (IGAT), se sont déplacés dans deux villes, Kénitra et Casablanca afin de tenter de « prendre à bras-le-corps » l'épineux problème de l'habitat insalubre, des bidonvilles en particulier. Il y a une semaine, pendant la session hebdomadaire des questions orales, le ministre promettait, devant le parlement, de sévir contre les agents d'autorité impliqués dans le développement de l'habitat clandestin. Samedi, le même ministre a présenté, devant le Roi en conseil des ministres, le projet de création d'une agence spéciale pour l'aménagement de la zone de Marchica, à Nador. Deux raisons peuvent expliquer ce retour en force de l'intérieur dans

le domaine de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. La première est « l'échec de la politique actuelle de l'urbanisme à cause des nombreux détournements et dysfonctionnements, surtout dans les projets qui entrent dans le cadre du programme « villes sans bidonvilles » affirme un député du PJD, membre de la commission de l'intérieur au parlement. La deuxième raison est « le rôle limité du ministère de l'habitat et de l'urbanisme ; le département de l'intérieur assure une grande part de la responsabilité, les auteurs des infractions aux textes relatifs à l'urbanisme étant en grand nombre des agents d'autorités ou des élus locaux ; il est donc naturel que l'intérieur prenne les choses en main pour limiter les abus », explique le député.

24/06/2010



Collectivités locales : une pluie de procès en vue ?

Le ministre de l'intérieur, Taieb Cherkaoui, revient de nouveau devant le parlement pour affirmer un engagement : tolérance zéro en matière d'habitat anarchique. Il fait état d'une quarantaine de missions de l'inspection générale de l'administration territoriale (IGAT) diligentées dans de nombreuses communes depuis le début de cette année. Certaines mesures disciplinaires ont déjà été prises contre des agents d'autorité. De même qu'une pluie de procès et de limogeages pointe déjà à l'horizon. Le ministère assure qu'il « mobilise tous les

moyens administratifs et juridiques disponibles, y compris le recours aux poursuites judiciaires, pour lutter contre la prolifération de l'habitat insalubre ». Des infractions ont déjà été constatées telles que l'octroi de permis de construire sans respect des procédures en vigueur, la réaffectation de l'utilisation d'entrepôts à des activités industrielles et commerciales illégales, dans des zones agricoles et rurales, la création de lotissements illégaux et d'autres négligences commises par certains services concernés.

19-20/06/2010

DIVERS

actuel Corruption : Police: après la carotte, le bâton

Après avoir quasiment doublé le salaire de ses fonctionnaires, la direction générale de la sûreté nationale ne veut plus laisser de doutes quant à la probité de ses agents, nous rapportent les quotidiens Rissalat Al Oumma, Assabah et Annahar Al Maghribiya. « Plus de 50 agents et inspecteurs de police font l'objet d'une enquête lancée par une commission nouvellement créée par la DGSN ». La commission d'enquête a été créée il y a trois mois. Elle est composée de commissaires, d'officiers et d'inspecteurs de police qui ont pour objectif

d'enrayer la corruption dans les rangs des forces de l'ordre. Ces derniers, pour la plupart des jeunes recrues, ont reçu un entraînement spécial à l'institut royal de police de Kénitra. « Les membres de cette commission contrôlent les fonctionnaires de la DGSN dans toutes les villes. Des rapports détaillés seront envoyés directement au directeur général de la DGSN, Charki Draiss, qui examinera personnellement les cas des fonctionnaires corrompus », apprend-on sur les colonnes d'Assabah.

Challenge Comment se financent les communes ?

Dans son numéro de cette semaine, l'hebdomadaire « Challenge » a soulevé la question de la gestion communale dans un dossier dédié à l'argent des communes. A cet égard, Challenge a signalé que le montant total resté inutilisé fin 2009 par les collectivités locales du Maroc et qui est dans les caisses de la trésorerie générale du Royaume se monte à 19.3 milliards de dirhams. Rien que pour l'année 2009, les communes du pays ont enregistré un excédent de 3 milliards de dirhams du budget global de 27 milliards de dirhams. Pourtant, ce n'est pas par manque de projets d'investissement

à financer. Cette politique d'accumulation des excédents budgétaires poursuivie depuis longtemps par un certain nombre de communes, n'est qu'apparente. La réalité est que lesdites communes manquent d'une véritable infrastructure de base tant économique que sociale et que ces « excédents budgétaires » artificiels sont essentiellement le produit d'une gestion locale approximative, voire incertaine, de manière générale, et d'une incapacité de nombreux responsables locaux à établir une vision globale de leurs communes.



Suspension du procureur du roi du tribunal de première instance de Marrakech

Selon le quotidien « Al Maghribiya », le ministre de la justice a suspendu Ahmed Boudalia, procureur du Roi près le tribunal de première instance de Marrakech, pour l'affecter près de la Cour suprême à Rabat. Plusieurs employés du tribunal, notamment les membres

du bureau local du syndicat démocratique de la justice, ont été satisfaits de cette décision qui vient, d'après eux, après les lettres de dénonciation envoyées au ministre de la justice en raison du comportement irresponsable du procureur suspendu.



Des acteurs de la société civile s'apprêtent à organiser un sit-in devant la faculté des lettres de Beni Mellal

Des acteurs de la société civile s'apprêtent à organiser un sit-in devant la faculté des lettres de Beni Mellal, pendant la cérémonie d'installation du premier président de l'université Moulay Slimane, pour dénoncer les infractions commises par le doyen de la faculté, son abus de pouvoir lors du recrutement de ses fils à la

faculté ainsi que le détournement de 20 millions de centimes des fonds de l'institution selon les résultats du dernier rapport de la cour des comptes. Le sit-in sera aussi l'occasion de dénoncer d'autres pratiques injustes du doyen à l'égard de certains enseignants et étudiants empêchés de poursuivre leurs recherches scientifiques.

19-20/06/2010



Visite imprévue du gouverneur de Sidi Ifni à Mirleft

Le gouverneur de Sidi Ifni a effectué, samedi 12 juin, une visite imprévue dans la commune de Mirleft pour s'enquérir de l'état de l'habitat et de l'urbanisme dans la région. Lors de cette visite, le gouverneur a constaté des irrégularités comme la construction sans permis de construire ou avec des permis signés par le président de la commune sans l'accord des représen-

tants des services publics et sans qu'ils soient basés sur des dossiers techniques. Le gouverneur a fait part de son mécontentement aux agents et responsables locaux et adressé un avertissement au président de la commune de Mirleft qui n'a pas respecté les procédures en vigueur en ce qui concerne la délivrance des permis de construire.

21/06/2010



Vers une démocratie budgétaire ?

Les mesures engagées depuis 2001 par le Maroc, visant à moderniser son système de gestion publique et à rationaliser la dépense publique, se heurtent encore à plusieurs contraintes. Selon les conclusions du projet « pour le renforcement de la démocratie budgétaire au parlement », présentées jeudi par la fondation Abderrahim Bouabid, certaines de ces contraintes tiennent aux limites posées par le cadre juridico-constitutionnel, à l'intervention et aux pouvoirs du parlement en général, et en matière budgétaire en particulier, notamment au

niveau de la procédure budgétaire. De manière générale, « la levée des contraintes nécessite une révision de la constitution, réclamée par la majorité des forces politiques, dans le sens d'un rééquilibrage des pouvoirs en faveur du parlement » et notamment des pouvoirs de contrôle et d'évaluation de l'action du gouvernement. De manière plus particulière, « c'est une réforme de la loi organique relative au budget qui est attendue et rendue nécessaire pour progresser dans la réforme budgétaire ».



Le HCP lance un site

Le haut commissariat au Plan (HCP) a annoncé le lancement d'un nouveau site dédié spécifiquement aux grandes problématiques du développement humain en général et aux modalités de sa mesure en particulier, ainsi qu'à la présentation, avec le maximum de détails utiles, des aspects les plus significatifs de la politique, des pratiques et des performances au Maroc dans ce domaine. Ce nouveau site (www.omdh.hcp.ma) vient s'ajouter au site institutionnel du HCP (www.hcp.ma) qui constitue, aujourd'hui, une référence pour tous ceux

que la vie économique et sociale du Maroc intéresse, indique vendredi un communiqué du haut commissariat. Le Maroc, qui ambitionne de faire du développement humain un facteur et une finalité de la croissance économique et qui a contribué à ce débat international, se devait d'en partager la richesse, ainsi que ses propres analyses et les fruits de son expérience, avec le plus large éventail d'internautes intéressés aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, ajoute la même source.

21/06/2010



Le florissant trafic des fausses factures

Le marché des fausses factures fait partie de cet underground comptable qui permet à de nombreuses entreprises de redonner à leurs bilans une image respectable. A quoi servent donc les fausses factures ? Et comment fonctionne ce marché ? Combien coûte-t-il ? Pour minorer le bénéfice et donc, payer moins d'impôts, le candidat « A » achète la pièce comptable auprès d'un vendeur « B » qui habituellement est un fournisseur qui établit des factures réelles avec en-tête. Ces factures portent sur des transactions fictives. Le fournisseur vend la

pièce comptable moyennant une somme d'argent, habituellement entre 2 et 7% du montant de la facture. Pourquoi ces factures, n'atteignent-elles donc jamais 10.000 dirhams ? Il s'agit d'un moyen de contourner la loi fiscale qui impose le règlement de toute facture de 10.000 dirhams et plus par chèque ou par virement bancaire afin de bénéficier de la déductibilité totale. Mais comme il est question de transactions fictives, on établit des factures d'un montant inférieur pour montrer que celui-ci a été réglé cash.



Agents d'autorité et élus accusés de complicité avec les cultivateurs de cannabis

Après que certains habitants aient empêché la destruction des champs de cannabis, dans le Nord du Maroc, notamment dans les régions de Taounate, Ketama, Chefchaouen et Bab Berred, les autorités locales, aidées par la gendarmerie royale, ont enquêté sur l'implication des agents d'autorité, des élus et des notables qui ont protégé certains agriculteurs et soutenu les habitants de la région contre les responsables chargés de

la destruction des plantes. Ainsi, deux agents d'autorités ont été destitués et un conseiller communal arrêté dans le cercle de Rhafsaï, pour complicité avec les agriculteurs cultivant du cannabis. Ils sont accusés d'avoir communiqué de fausses informations aux commissions de lutte contre la production du cannabis lors des campagnes de destruction des champs.



Le directeur de la cité universitaire d'Errachidia suspendu de ses fonctions

Vendredi 18 juin, la direction centrale du ministère de l'intérieur a suspendu de ses fonctions le directeur de la cité universitaire d'Errachidia à la suite de la médiatisation d'une vidéo diffusée sur youtube. L'enregistrement, réalisé par des étudiants, montre une voiture de service qui part du restaurant de la cité pour la maison du directeur. Les étudiants ont arrêté la voiture

avant que le chauffeur commence à décharger devant la porte du directeur, de grandes quantités de viande et de lait destinées à la restauration des étudiants résidant à la cité universitaire d'Errachidia. Le ministère de l'intérieur a nommé le caïd de Boutalamine directeur de la cité, sur la proposition du gouverneur de la région.



Des gendarmes accusés d'avoir perçu 30 millions de centimes pour faciliter le trafic de drogue

Les services du haut commandement de la gendarmerie royale ont enquêté sur le retard dans la réparation des radars de contrôle maritime installés à Beni Ansar dans la province de Nador, pour détecter les bateaux transportant de la drogue. Selon des sources bien informées, ces enquêtes ont été lancées après la déclaration d'un gendarme du centre maritime de la gendarmerie royale de Beni Ansar, arrêté dans l'affaire du « réseau

d'El Hajj », qui affirme que l'opération de réparation des radars entamée depuis mars 2009 est toujours en cours, enregistrant un retard d'une année et demi. Il accuse un gendarme d'avoir perçu quelque 300 000 dirhams du « réseau de Zaimi » pour faciliter le trafic de drogue, de certains villages côtiers de la région vers le sud de l'Espagne.

21/06/2010

**Le Maroc classé quatrième en Afrique en matière de transfert illégal d'argent**

Le Maroc arrive quatrième en matière de transfert illégal d'argent en Afrique. C'est ce qui ressort d'une étude réalisée par l'organisation internationale Global Financial Integrity. Les flux illicites ont atteint une somme de 25 milliards de dollars, soit près de 30% du PIB national. Le rapport indique que la quantité d'argent

transféré du continent africain d'une manière illicite durant les dernières décennies dépasse la valeur des aides financières accordées au développement des pays de l'Afrique. Le montant de ces transferts est estimé à 854 millions de dollars, transférés entre 1970 et 2008.

22/06/2010

**Enfin, la vérité des prix ?**

Les promoteurs immobiliers ont lancé hier un nouveau dispositif pour lutter contre la pratique du « noir ». Leur fédération a, en effet, annoncé le lancement officiel d'une campagne de communication autour de l'affichage obligatoire des prix réels de vente. « Il s'agit d'une nouvelle étape dans la transparence des prix de vente des biens immobiliers » estime Youssef Ibn Mansour, président de la fédération nationale des promoteurs immobiliers lors d'un point de presse tenu à Casablanca. Sur le terrain, les promoteurs adhérant à

cette démarche s'engageront à afficher sur la façade de leurs immeubles une banderole comportant la mention « signataire de la charte d'éthique de la FNPI et déclaration à 100% du montant de la vente ». « Il est certain qu'il y aura beaucoup de résistances », reconnaît Ibn Mansour. Bon nombre d'opérateurs immobiliers trouveront donc certainement de bonnes raisons pour boycotter cette mesure qui vise à consacrer la transparence et à assainir les relations entre les vendeurs et acquéreurs.

**Bonne gouvernance : un colloque le 23 Juin à Rabat**

Le ministère de la modernisation des secteurs publics organise le 23 juin à Rabat un colloque sur le thème : « la valorisation des ressources humaines : un levier de bonne gouvernance ». La rencontre s'inscrit

dans le cadre de l'activation des recommandations du rapport 57/277 de l'assemblée générale de l'ONU proclamant le 23 juin de chaque année, Journée des Nations unies pour la fonction publique.

**Une « Cour des comptes » du wakf**

C'est désormais officiel, le wakf a sa propre « Cour des comptes ». Sa création figure au bulletin officiel du 14 juin. Ahmed Taoufik l'a annoncé devant les conseillers lors de la session des questions orales de la

semaine dernière. Cette institution présentera son rapport le premier janvier 2011 au roi Mohammed VI en tant que « Nadir suprême », a déclaré le ministre des Habous et des affaires islamiques.

22/06/2010

DIVERS



Une délégation marocaine à Dakar pour le forum d'Afrique de l'ouest pour la lutte contre la corruption

Une délégation marocaine prend part à Dakar, aux travaux d'un forum régional sur la mise en œuvre de « la convention des Nations unies contre la corruption » et le renforcement des capacités des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest. La rencontre, organisée par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC-Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre), a pour objectif d'élaborer un plan d'action régional afin de mieux coordonner les efforts de lutte contre la corruption des Etats signataires

de la convention au niveau de cette sous-région africaine. Dans une déclaration à la MAP, le président de la délégation marocaine, M. Ahmed Laamoumri, directeur de la modernisation de l'administration au ministère de la modernisation des secteurs publics, indique que le Maroc a été invité à ce forum aussi en sa qualité d'organisateur de la 4ème session de la conférence des « Etats membres de la convention des Nations unies contre la corruption » qui aura lieu au Maroc en 2011.



Enquête sur la mafia de l'immobilier à Casablanca

Selon des sources bien informées, les services du ministère de l'intérieur ont auditionné, la semaine dernière, un entrepreneur, responsable communal de Casablanca, dans le cadre de la guerre déclarée contre

les mafias de l'immobilier. Des remaniements administratifs sont prévus à Casablanca et le sort des élus reste inconnu dans l'attente des résultats de l'enquête qui sera lancée dans quelques jours.



Corruption dans le dossier des produits alimentaires périmés

L'enquête sur les produits alimentaires périmés à Casablanca a révélé l'implication d'agents des services de contrôle d'Ain Harrouda, pour corruption et falsification de procès verbaux. Le juge d'instruction à la cour d'appel de Casablanca, a interrogé sept personnes, un

ingénieur, deux directeurs, un commerçant et des fonctionnaires inculpés de corruption et falsification de procès verbaux. Les inculpés ont nié les accusations. Les investigations se poursuivront.



Table ronde sur la protection des biens publics

Le 12 juin 2010, le centre de la presse et de la liberté d'opinion a organisé une table ronde sur le rapport de la Cour des comptes, à « Dar Chabab Mohamed Zerktoni », encadrée par Nouredine Belkssir, président de l'Association « Al Ahyae » à Khemisset sur le

thème : le rôle de la société civile dans la protection des biens publics. Le deuxième axe portant sur le rôle de la justice dans la protection des biens publics a été encadré par le chercheur Mustapha Boujaaboutte du centre de la presse et de la liberté d'opinion à Khemisset.



Le ministre de la justice s'intéresse au dossier de la lenteur des jugements

Selon des sources du journal « Annahar », le ministre de la justice, Mohammed Naciri a adressé une circulaire aux présidents des tribunaux pour prescrire aux juges de rendre les jugements dans des délais acceptables afin d'éviter les lenteurs de procédure qui provoquent une accumulation des dossiers dans les tribunaux. Selon les mêmes sources, cette nouvelle initiative du

ministère de la justice s'inscrit dans le cadre des chantiers ouverts par le ministre depuis sa nomination, qui visent à faire de la justice une institution au service des citoyens à l'instar des autres administrations publiques, en introduisant de nombreux changements dont la modernisation des tribunaux.

23/06/2010

DIVERS

LE SOIR Justice citoyenne au service des droits humains

Le mouvement alternatives citoyennes (ALCI) a organisé à Tanger, une conférence pour la présentation du projet « Justice citoyenne au service des droits humains », en collaboration avec l'association des jeunes

avocats de Tanger. Ce projet vise à renforcer la confiance des citoyens dans leur système judiciaire et à les sensibiliser à leurs droits et obligations dans leur relation avec la justice.

**Le Maroc déterminé à poursuivre la moralisation de la vie publique et la lutte contre la corruption**

Le premier ministre marocain Abbas El Fassi a réitéré la détermination du gouvernement à poursuivre le chantier de la moralisation de la vie publique et de la lutte contre la corruption et les crimes économiques, dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour la période 2010-2012. Selon Abbas el Fassi, le gouvernement est déterminé à poursuivre ce chantier en prenant les mesures nécessaires aux niveaux législatif, institutionnel et de gestion, de nature à renforcer la transparen-

ce et à asseoir les fondements de la bonne gouvernance. Le premier ministre, qui présidait mardi à Rabat la première réunion de la commission ministérielle chargée de l'actualisation et du suivi du programme gouvernemental en matière de prévention contre la corruption, a réaffirmé la position ferme du Roi Mohammed VI qui a souligné, à diverses occasions, la nécessité de lutter contre la corruption.

**6 gendarmes dans un réseau de trafic de drogue et vol de voitures**

Le lundi 21 juin, la chambre pénale près la cour d'appel de Casablanca, a reporté pour la deuxième fois, au 13 juillet prochain, le jugement des accusés dans le dossier de trafic de drogue où sont poursuivies 23 personnes, dont 6 gendarmes, marocains et algériens, placés en détention préventive à la prison Oukacha à Casablanca. Selon une source policière, les enquêtes de la

brigade nationale de la police judiciaire ont permis d'arrêter plusieurs personnes impliquées dans des opérations de trafic de drogue et vol de voitures. Les éléments de ce réseau sont poursuivis pour trafic de drogue, falsification de documents administratifs, association de malfaiteurs, vol et corruption...etc.

**Le mouvement des jeunes socialistes contre la cession des biens publics**

Le mouvement des jeunes socialistes a affirmé que la politique du conseil municipal de la ville d'El Jadida montre que les jeunes de la ville sont négligés et marginalisés. Un communiqué de l'organisation des jeunes socialistes a appelé les autorités concernées à ouvrir

une enquête sur tous les dossiers de cession de biens publics à El Jadida et à procéder au recouvrement des terrains cédés de manière illégale. Le même communiqué a indiqué que le conseil municipal de la ville vient de céder d'autres terrains malgré leur caractère public.

23/06/2010

DIVERS



Dysfonctionnements dans un projet de logement social à Agadir

Un communiqué du « syndicat national des secteurs des travaux publics » a révélé une série de changements, qualifiés de frauduleux, introduits par la fondation des œuvres sociales, qui ne respectent pas les plans établis pour la réalisation d'un projet de logement social à Agadir. Ces changements concernent le nombre des appartements prévus qui est passé de 24 par immeuble, selon le cahier de charges, à 8 appartements seulement. Le communiqué dénonce l'intention du bureau national de la fondation de transformer ce projet social en appar-

tements d'estivage au profit de certains. Ceci est confirmé, selon la même source, par l'existence de 6 appartements d'une superficie de 83 m² avec un salon et une pièce seulement. Parmi les pratiques frauduleuses également dénoncées dans le communiqué, le changement de l'adjudicataire qui a remporté initialement le marché pour un montant de 19 millions de dirhams, par un autre pour un montant de 24 millions de dirhams ainsi que le changement du bureau de contrôle de la réalisation du projet par un autre à Rabat.

24/06/2010



A Salé, le juge d'instruction procède à la confrontation des inculpés dans l'affaire de la MGPAP

Le juge d'instruction près la cour d'appel de Salé a procédé à la confrontation des inculpés dans le dossier de la mutuelle générale du personnel des administrations publiques (MGPAP). 22 personnes sont poursuivies dans le cadre de cette affaire. 14 sont en détention préventive à la prison locale de Salé, parmi lesquelles deux femmes, alors que les 8 autres, dont 4 femmes,

sont sous contrôle judiciaire. Ces personnes, dont des hommes d'affaires, des gérants de sociétés, des fonctionnaires, un médecin, une journaliste, une notaire, une déléguée, un ingénieur et un professeur, sont poursuivies pour détournement de deniers publics, faux, corruption, abus de confiance, abus de pouvoir, blanchiment d'argent.



Campagne contre la corruption

La première campagne de sensibilisation pour la lutte contre la corruption dans les ports des provinces sahariennes a débuté, le lundi 14 juin, au port de Laâyoune. Dans une brève allocution prononcée à cette occasion, le secrétaire régional des syndicats de l'office national de la pêche ONP, Laghdaf Al Meirass, a mis l'accent sur le soutien et l'entraide apportés par le directeur de l'office à la mise en application de la législation contre la corruption. La campagne, organisée en partenariat avec Transparency Maroc, était aussi l'occasion pour le secrétaire général d'exprimer ses remerciements

aux professionnels représentant les patrons de pêche côtière, les acheteurs de poisson et les usiniers de congélation et de transformation de poisson. Il a indiqué que la lutte contre la corruption consolide les valeurs de la transparence, de l'intégrité et renforce l'Etat de droit. Après le port de Laâyoune, la commission chargée de l'organisation s'est rendue au port de Tarfaya où elle a tenu une réunion avec les professionnels de la pêche artisanale, les représentants des associations travaillant dans l'enceinte du port et les acheteurs de poissons.

24/06/2010

DIVERS


Le Maroc occupe le 60^{ème} rang dans l'indice de la transparence immobilière

L'indice international de la transparence du marché de l'immobilier pour l'année 2010 a révélé le développement de la corruption dans le secteur immobilier marocain. Le rapport de l'institution Jones Lang Lasalle a classé le Maroc au 60ème rang mondial en matière de transparence dans les transactions immobilières,

en retard par rapport aux pays arabes. L'indice a montré que les niveaux de transparence dans la région MENA sont inférieurs à ceux de l'Amérique et de l'Europe, et plus de la moitié des pays de la région sont à un niveau de transparence très bas.


« Al Omrane » cède le lotissement « Bades » à la société générale immobilière

Le groupe « Al Omrane » a cédé très discrètement à la société générale immobilière (CGI) des terrains du lotissement « Bades » qu'il a acheté à 80 dirhams le m² en prétextant la réalisation d'un projet d'habitat social à un prix accessible aux catégories à revenus limités, pour persuader les propriétaires des terrains de les vendre à très bas prix. Ces derniers ont été surpris

dernièrement par la vente de ces terrains à la société générale immobilière pour 2000 dirhams le m². Pour sa part, la CGI a commencé les opérations de vente au prix de 8000 dirhams le m² multipliant pas 100 le prix d'achat du terrain. Cette affaire a soulevé à nouveau la question des spéculations immobilières qui contribuent à la hausse des prix de l'immobilier.

25/06/2010


Une deuxième commission d'inspection à Tanger pour des dossiers d'urbanisme

Une commission d'inspection s'est rendue à Tanger, pour la deuxième fois en un mois, pour enquêter sur des dossiers d'habitat et contrôler des projets résidentiels, en comparant les photos satellitaires de certains bâtiments prises il y a trois ans, à la situation actuelle. Selon des sources informées, le travail de la commission d'inspection vise à s'assurer du respect des procédures

relatives à l'octroi des permis de construire, entre 2007 et 2010. La commission a visité plusieurs quartiers qui ont connu récemment une explosion urbanistique, notamment dans la circonscription de Beni Makada envahie par l'habitat insalubre ainsi que d'autres quartiers comme Mesnana et Rahrah qui connaissent une hausse du taux de criminalité favorisé par l'habitat clandestin.


Le procès des notaires inculpés dans le dossier de vente des terrains publics

Selon des sources bien informées, des notaires et leurs complices, dont des comptables et des hommes d'affaires, poursuivis pour vente illégale de terrains publics comparaitront le 29 juin devant le juge à Salé. Les mêmes sources affirment que le projet du tramway de Rabat-Salé a dévoilé un autre scandale immobilier dans

lequel un notaire est accusé d'avoir vendu un terrain qui ne lui appartient pas. Ainsi, le nombre des notaires inculpés dans ce genre d'affaires est en augmentation ce qui démontre qu'il est nécessaire de revoir la situation juridique de la profession notariale régie par des textes dépassés.

25/06/2010

DIVERS

التجديد Qui entrave l'enquête sur les dysfonctionnements de l'hôpital Ibn Rochd ?

Des fonctionnaires du centre hospitalier universitaire Ibn Rochd à Casablanca dénoncent le retard apporté à l'application de la décision prise par la ministre de la santé, en sa qualité de présidente du conseil de direction du centre, en date du 9 février 2009, concernant la visite de l'inspection générale des finances pour audi-

ter le marché N° 07/48 passé pour l'achat d'équipements de la salle des opérations cardiaques. Selon le texte de la décision, les équipements achetés ne correspondent pas au cahier de charges d'après le témoignage de quatre membres de la commission de conformité.

LEMATIN La 4ème conférence des Etats membres de la convention des Nations unies contre la corruption à Marrakech
au fait

La 4ème session de la « conférence des Etats membres de la convention des Nations unies contre la corruption » aura lieu à Marrakech du 22 au 28 octobre 2011, a annoncé la délégation marocaine participant aux travaux d'un forum contre la corruption en Afrique de l'Ouest qui se déroule cette semaine à Dakar. Conviés à ce forum par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC), les membres de la délégation marocaine ont présenté les préparatifs et la thématique de cette 4ème session qui connaîtra la participation des re-

présentants des 154 pays membres de la convention onusienne de lutte contre la corruption. Dans une déclaration à la MAP, le chef de la délégation marocaine, M. Ahmed Laamoumri, directeur de la modernisation de l'administration au ministère de la modernisation des secteurs publics, souligne que le thème principal retenu pour cette 4ème conférence porte sur « Le développement de l'Afrique et la lutte contre la corruption », précisant que c'est la première fois que cette manifestation d'envergure se tient sur le continent africain.

21/06/2010

**Chine : Enquête sur 2 800 magistrats suspects de corruption ou d'autres crimes en 2009**

Le parquet chinois a enquêté sur presque 2 800 magistrats suspects de corruption ou d'autres crimes relatifs à leur travail en 2009, selon un rapport annuel publié lundi par la China Law Society. Les parquets ont, à tous les niveaux, refusé l'arrestation de plus de 123 200 suspects et la poursuite en justice de 33 000 autres pour protéger leurs droits légitimes, et ont corrigé les

sentences erronées de plus de 25 600 affaires, révèle le rapport annuel, qui analyse la construction du système judiciaire chinois. Basée à Beijing, la China Law Society est une organisation académique d'experts et praticiens du Droit. Elle compte 410 branches locales sur le territoire.

22/06/2010

**La Chine renforcera la protection des dénonciateurs dans la lutte contre la corruption**

Un projet d'amendement à la loi sur la supervision administrative de Chine a été soumis mardi à l'assemblée populaire nationale (APN, parlement chinois) pour la deuxième lecture, dans le but de renforcer la protection des dénonciateurs afin d'encourager la lutte

contre la corruption. Selon ce projet d'amendement, celui qui révèle les informations personnelles du dénonciateur (dénonciatrice) ou les questions qu'il (elle) dénonce sera puni en vertu de la loi. Le comité permanent de la 11ème APN a commencé mardi sa session bimensuelle.

23/06/2010

**Un ministre ivoirien fait l'objet d'une enquête pour corruption**

Le parquet d'Abidjan a ouvert, mercredi, une enquête sur des allégations de détournement d'argent public concernant le ministre ivoirien de l'intérieur, Désiré Tagro. Dimanche, le président Laurent Gbagbo, dont Tagro est l'un des plus proches alliés, avait ordonné semblable enquête visant son ministre. Ce dernier est notamment soupçonné d'avoir détourné une partie de l'argent destiné à l'indemnisation des victimes du déver-

sement à Abidjan de déchets toxiques par la société Trafigura. Il a aussi été accusé par une partie de la presse d'avoir détourné des fonds d'un centre de formation de la police, d'un programme de distribution de cartes d'identité en vue d'élections plusieurs fois reportées, et d'un fonds destiné au financement du voyage de pèlerins à la Mecque, à en croire un porte-parole de la présidence.

24/06/2010

**Les critères d'évaluation de la corruption en débat**

Un colloque sur les critères d'évaluation de la corruption et les activités de prévention et de lutte contre ce phénomène au Vietnam a été organisé le 23 juin à Hanoi. « La lutte contre la corruption fait toujours l'objet d'une attention particulière du parti et de l'État vietnamiens qui considèrent ce combat comme une des tâches

centrales pour la direction et la gestion du pays », a souligné Vu Tiên Chiên, chef du bureau du comité national de pilotage de lutte contre la corruption. Depuis 2007, les organes compétents ont intenté plus de 1.000 procès à l'encontre de 2.500 personnes.

Transparency Maroc lance le Prix de l'intégrité

L'association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc se propose de récompenser une action ou une initiative spécifique prise par une ou plusieurs personnes ou organisations et qui constitue une contribution crédible à la lutte contre la corruption et à la promotion de la culture de la transparence.

Le Prix de l'Intégrité consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au 30 juillet 2010 et les résultats du Prix de l'Intégrité seront annoncés le 9 décembre 2010, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Pour plus d'information sur le règlement et les conditions de participation, veuillez consulter le lien suivant: www.transparencymaroc.ma

Avis aux étudiant(e)s de master et de doctorat

Pour soutenir les étudiant(e)s chercheurs en master et en doctorat, en sciences juridiques économiques et sociales, travaillant sur un sujet lié à la corruption, Transparency Maroc met à leur disposition un dispositif constitué de :

- Séances d'encadrement par des spécialistes et des experts pour les soutenir dans leurs recherches
- Documentation relative à la thématique de la corruption
- Aide financière éventuelle pour les étudiant(e)s retenus peut être envisagée selon les ressources existantes.

Un comité de sélection retiendra les candidatures les plus intéressantes. La priorité sera donnée aux sujets portant sur la thématique de la corruption au niveau local, régional et national au Maroc.

Un dossier doit être constitué et envoyé à l'adresse électronique de Transparency Maroc luttezcontrela-corruption@transparencymaroc.ma La liste des étudiant(e)s retenue(e)s sera affichée sur le site Web de l'association www.transparencymaroc.ma à la fin du mois d'août 2010.

[Le dossier doit être envoyé avant le 30 juillet 2010](#)

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : observatoire@transparencymaroc.ma

Site : www.transparencymaroc.ma

